

Article paru dans le Sudouest le 06.02.20

Au mois de décembre, Florence Legrand, maire en exercice, avait saisi la justice pour résilier le bail avec le centre naturiste Euronat. La nouvelle équipe municipale élue en janvier veut faire annuler cette délibération

C'est assez classique en politique. Lorsqu'une nouvelle équipe arrive à la tête d'une collectivité, elle peut être prise d'une pulsion qui consiste à vouloir détricoter ce que l'équipe sortante a mis en place. À Gravan-et-l'Hôpital, Jacky Nicaise, élu maire après une élection partielle intégrale, qui a eu lieu le dimanche 21 janvier, semble vouloir s'engager dans cette voie. Un dossier en particulier est dans sa ligne de mire : celui du centre naturiste Euronat.

Rappelons les faits. Au mois de décembre, Florence Legrand, maire en exercice, avait décidé de saisir la justice dans le but d'obtenir la résiliation du bail liant la commune à la société qui gère le centre naturiste. Depuis 1975, cet établissement fonctionne sur un terrain appartenant à la collectivité. Pour la maire, l'entreprise ne respectait plus son contrat. En s'appuyant sur un rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) et un constat d'huissiers avec géomètres experts -faisant apparaître que toutes les unités de logements n'auraient pas été déclarées dans ce lieu de villégiature- l'élue avait fait voter une saisine de la justice par le groupe majoritaire.

C'est cette délibération que la nouvelle équipe veut donc faire abroger lors du prochain conseil municipal, qui aura lieu ce vendredi 9 février. Pour Jacky Nicaise, Florence Legrand n'aurait jamais dû faire passer un tel texte, alors qu'un tiers des membres du conseil municipal avait démissionné quelques semaines plus tôt, et qu'une nouvelle élection était programmée au mois de janvier. C'est d'ailleurs ce même argument qui avait été lancé par Jean-Michel Lorefice, le directeur de la société Euronat, dès le lendemain de cette réunion du conseil municipal. Dans notre édition « Sud Ouest » du 4 décembre, le directeur avait exprimé « qu'il ne voyait pas comment la résiliation du bail pouvait rentrer dans le champ des affaires courantes à expédier ».

Pas retoquée par la sous-préfecture

Jacky Nicaise, qui a assuré pendant la campagne électorale « qu'il laisserait la justice passer sur le dossier Euronat », semble donc vouloir revenir sur un engagement pris. Contacté par « Sud Ouest », il s'inscrit en faux. « Le juge a le dossier. On ne peut pas lui retirer. Ce que nous contestons, c'est cette délibération. Selon nous, elle n'est pas légale. » Pourtant, en attaquant la délibération, c'est bien la procédure qui semble visée...

Du côté des services préfectoraux, le contrôle de légalité s'est penché sur la délibération votée au mois de décembre par l'ancienne équipe municipale. La sous-préfecture y va de sa lecture : « Il s'agit d'une demande de résiliation juridictionnelle qui pourrait être regardée comme un acte préparatoire insusceptible de recours. Rien n'indique que le juge judiciaire donne droit à la demande de résiliation partielle du bail ni dans quels délais ce jugement sera rendu. La délibération souligne d'ailleurs, en page 4, qu'une résiliation unilatérale et directe est possible, mais ce n'est pas l'option qui a été retenue par la municipalité. Au vu de l'ensemble des éléments

examinés, cette délibération, qui met en œuvre une recommandation de la CRC n'appelle pas d'observation au titre du contrôle de légalité. »

En résumé, la délibération est bien valide. L'ancienne maire était dans son droit en saisissant la justice. Vendredi soir, en votant l'abrogation d'une délibération qui n'a pas été retoquée par la préfecture, le nouveau conseil municipal, élu avec 74,4 % des voix, risque donc de faire chou blanc et de brouiller les messages. Dans son document de campagne électorale, la liste portée par Jacky Nicaise avait écrit en toutes lettres « qu'elle attendrait le verdict de la justice dans le contentieux opposant la mairie à la société Euronat ». Le paragraphe en question circule déjà sur Internet. Pour Florence Legrand, « ses opposants qui sont maintenant à la tête de la mairie ne font que mentir à tout le monde. Tout cela est aussi la preuve d'une compromission avec la direction d'Euronat ».

Le conseil municipal a lieu vendredi 9 février à 18 h 30 dans la salle Guy Lartigue. La séance est ouverte au public.